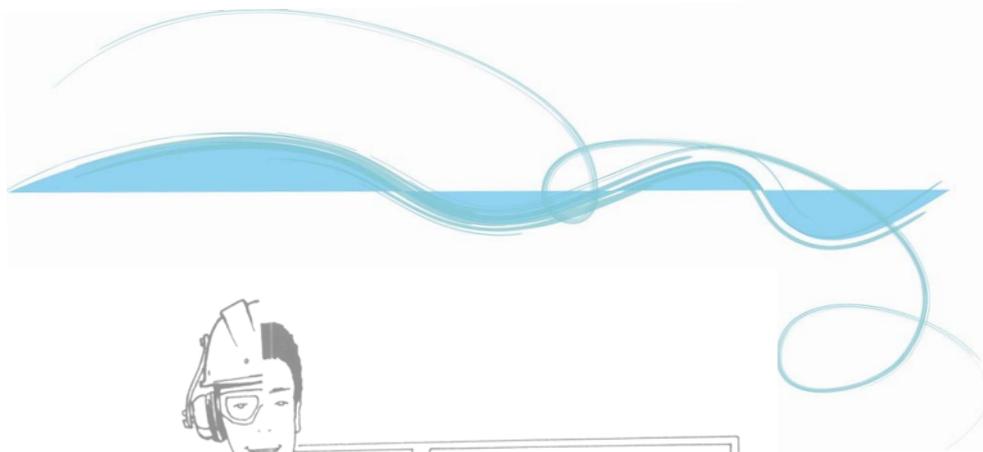




Association Rivière
Rhône Alpes



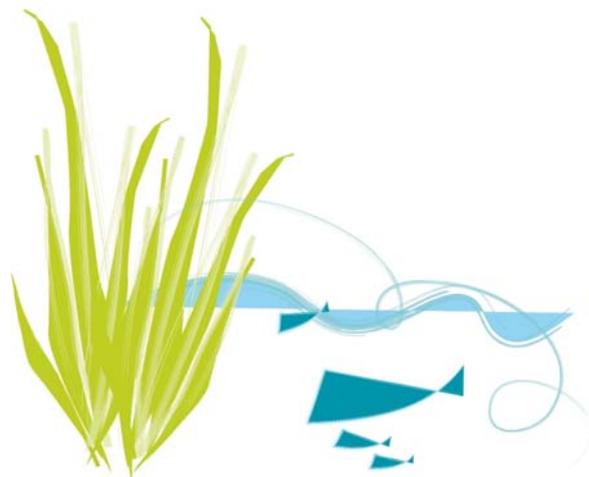
ENTRETIEN DES COURS D'EAU ÉQUIPE RIVIÈRE OU MARCHÉ ?

Journée technique d'information et d'échanges
Vendredi 22 janvier 2010 - Saint Jean de Bonnefonds (42)

Avec le soutien de :



établissement public du ministère
de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables



Rhône Alpes ^{Région}

Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

Site : www.riviererrhonealpes.org > Mél : arra@riviererrhonealpes.org > Tél. : 04 76 70 43 47 > Fax : 09 55 07 64 75

QUI SOMMES NOUS ?

Le rôle principal de l'association est l'animation du réseau d'acteurs pour une gestion globale des milieux aquatiques et de l'eau à travers des actions permettant l'échange de connaissances et d'expériences.

En 2009, l'association compte **300 adhérents dont 83 structures** intervenant dans la gestion des milieux aquatiques (conseils généraux, administrations et établissements publics, syndicats de rivière, bureaux d'études, universités et centres de recherche).

Les Objectifs : Favoriser la gestion intégrée des milieux aquatiques

L'article 2 des statuts, en exposant les objectifs de l'association, exprime sa vocation : « **Favoriser la connaissance et l'échange entre les professionnels intervenant dans le domaine de l'eau.** Le véritable enjeu pour tous les adhérents étant celui de l'amélioration de l'état des milieux aquatiques ».

Les Activités de Rivière Rhône Alpes

Afin d'assurer l'animation générale du réseau et d'assister les professionnels qui s'investissent dans cette mission, l'association mène principalement 3 types d'actions :

- ◆ **Organisation de journées techniques d'information et d'échanges** afin de favoriser les échanges et de mutualiser les expériences des professionnels de l'eau.

Prendre en compte les zones humides dans la gestion des territoires > Plans de gestion des boisements de berge > Aspects juridiques et réglementaires de l'intervention sur terrain privé > Outils de la politique agricole > Techniques de génie végétal : bilan et perspectives > Restauration hydromorphologique des cours d'eau > Contrat de rivière > Petits aménagements piscicoles en rivière > Études paysagères et contrats de rivière > Contentieux dans le domaine de l'eau > Assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau > Impacts des seuils en rivière > Études hydrauliques et hydrologiques > Indicateurs biologiques de la qualité des milieux aquatiques > Agriculture et pollutions diffuses > Restauration physique des cours d'eau

Pédagogie et eau > Travaux post-crues > Hydroélectricité > Espaces de liberté des cours d'eau > Evaluation des procédures de gestion des milieux aquatiques > Zones humides > Conflits et médiation dans le domaine de l'eau > Inondations et PPR > Pollutions accidentelles > Gestion des espèces envahissantes > Gestion de l'eau et participation du public > Gestion des alluvions > Métier de chef d'équipe > Inondations et prévention réglementaire > Gestion des milieux aquatiques > Gestion de crises : la sécheresse > Protection et restauration des berges > Restauration et entretien de la ripisylve > Gestion de crises : les inondations

- ◆ **Élaboration de documents techniques** : Recensement des réseaux de techniciens et gestionnaires des milieux aquatiques, Annuaire professionnel des acteurs et gestionnaires des milieux aquatiques de Rhône-Alpes, Recueil de cahiers des charges - études et travaux, Bordereau de prix unitaires, **cahiers techniques** : Fonctionnement des structures porteuses de procédures contractuelles, Communication dans le cadre du volet C des contrats de rivière, Prévention et gestion des inondations en Rhône-Alpes.

- ◆ **Animation du site internet** : www.riviererhonealpes.org dont le forum est un lieu d'échange de référence au niveau national pour les professionnels des milieux aquatiques (plus de 20 000 visites par mois).

Les Moyens

Un conseil d'administration, deux animateurs à temps plein, des membres actifs, des ateliers thématiques et groupes de travail.

Des partenaires techniques et financiers : l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, la Région Rhône-Alpes, la DREAL Rhône-Alpes.

Nous contacter :

Les membres du conseil d'administration 2009-2010

NOM	FONCTION	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Betty CACHOT	Présidente	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine (69)	b.cachot@cc-pays-arbresle.fr	04 74 01 68 86
Hervé CALTRAN		Conseil Général Jura (39)	hcaltran@cg39.fr	03 84 87 34 96
Maxime CHATEAUVIEUX		Syndicat Mixte Affluents du Sud-Ouest Lémanique (74)	technicien.symasol@orange.fr	04 50 72 52 04
Alain DUPLAN	Trésorier	SIVU Basse Vallée de l'Ain (01)	sbva-aduplan@wanadoo.fr	04 74 61 98 21
Sylvie DUPLAN		SIVM Haut Giffre (74)	duplan.giffre@orange.fr	04 50 47 62 02
Guillaume FANTINO		Observatoire des Sédiments du Rhône (69)	guillaume.fantino@ens-lsh.fr	06 75 71 69 82
Annabel GRAVIER		SIAH Bièvre Liers Valloire (38)	cle_sageblv@laposte.net	04 74 79 86 48
Jonathan MALINEAU		SIVU de l'Ay (07)	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Éric MURGUE	Secrétaire	MAP Environnement (42)	eric.murgue@map-ing.fr	04 77 52 53 52
Alice PROST	Vice-Présidente	Syndicat Mixte Territoires de Chalaronne (01)	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Emmanuel RENO		SIVM Haut Giffre (74)	renou.giffre@orange.fr	04 50 47 62 04
Cécile VILLATTE		SIVU Guiers (38)	cvillatte.siaga@wanadoo.fr	04 76 37 26 26

Les Relais Départementaux

DEPARTEMENT	NOM	ORGANISME	MAIL	TELEPHONE
Ain (01)	Alice PROST	SM des Territoires de Chalaronne	alicep-srtc@orange.fr	04 74 55 20 47
Ardèche (07)	Jonathan MALINEAU	SIVU de l'Ay	sivu.ay@wanadoo.fr	04 75 34 94 98
Drôme (26)	Richard CARRET	Com. Communes Rhône Valloire	rcarret@ccrv.fr	04 75 03 05 36
Isère (38)	Annabel GRAVIER	Syndicat Bièvre Liers Valloire	cle_sageblv@laposte.net	04 74 79 86 48
Loire (42)	Xavier DE VILLELE	Syndicat Mixte du Lignon	syndicat.riviere.lignon@syndicat-environnement.com	04 77 58 03 71
Rhône (69)	Stéphane GUERIN	SAGYRC Yzeron	s.guerin.yzeron@wanadoo.fr	04 37 22 11 56
Savoie (73)	Renaud JALINOUX	CISALB Lac du Bourget	renaud.jalinoux@cisalb.fr	04 79 70 64 70
Haute Savoie (74)	Thierry XOUILLOT	SIVM du Haut Giffre	xouillot.giffre@wanadoo.fr	04 50 34 31 09

Les animateurs du réseau

Julien BIGUÉ - Directeur : julien.bigue@riviererrhonealpes.org
 Nicolas VALÉ - Chargé de mission : nicolas.vale@riviererrhonealpes.org
 Samira STOULI - Secrétaire : arra@riviererrhonealpes.org



PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 22 JANVIER 2010

Contexte : Les propriétaires riverains ont l'obligation d'assurer un entretien régulier des berges et du lit de la rivière qui borde leur propriété en vertu de l'article 215-14 du code de l'environnement dans le respect de l'écosystème aquatique. Face au déficit d'entretien des cours d'eau, les collectivités territoriales se substituent aux propriétaires pour réaliser les travaux de restauration et d'entretien des rivières.

Contenu :

Cette journée fournira des éléments de réflexion concernant les moyens mis en œuvre pour réaliser ces travaux : réalisation en régie directe, marché à bon de commande ou appel d'offre annuel, recours aux entreprises et associations d'insertion.

Des retours d'expériences de collectivités seront présentés pour chaque mode d'intervention afin que les participants puissent échanger et bénéficier de leurs conseils. Les partenaires techniques et financiers seront présents afin de répondre aux questionnements des collectivités concernant leur intervention.

Objectifs : Mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques en matière d'intervention sur les cours d'eau, mobiliser l'ensemble des acteurs pour échanger leurs expériences et améliorer leurs actions, appréhender différents modes de gestion.

09h00 Accueil des participants

09h30 Introduction : contexte et problématique de l'entretien

L'entretien des cours d'eau et de la ripisylve et ses enjeux.

Julien BIGUÉ - Association Rivière Rhône Alpes

09h45 L'entretien par un prestataire privé suite à appel d'offre

Réalisation des travaux d'entretien par un prestataire privé dans le cadre d'un appel d'offre annuel : cahier des charges, procédure, sélection, suivi des travaux, écueils à éviter, ...

Alice PROST & Maxime BEAUJOUAN - Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne (01)

11h00 Les marchés de service d'insertion et de qualification professionnelle

L'entretien réalisé par du personnel en insertion dans le cadre d'un marché réservé aux associations et aux entreprises d'insertion.

Pierre LOISEAU - Communauté de Communes du Genevois (74) & Bachir ZERROUNE - SEFOREST

12h00 Déjeuner

14h30 Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe

La démarche, les moyens humains et matériels, le coût et le financement, les missions, l'équipement, l'encadrement des agents, ...

François DELORME & Jean-Marc PARDO - Communauté d'Agglomération de St-Etienne Métropole (42)

15h45 Stratégie d'intervention et complémentarité des différents modes de gestion

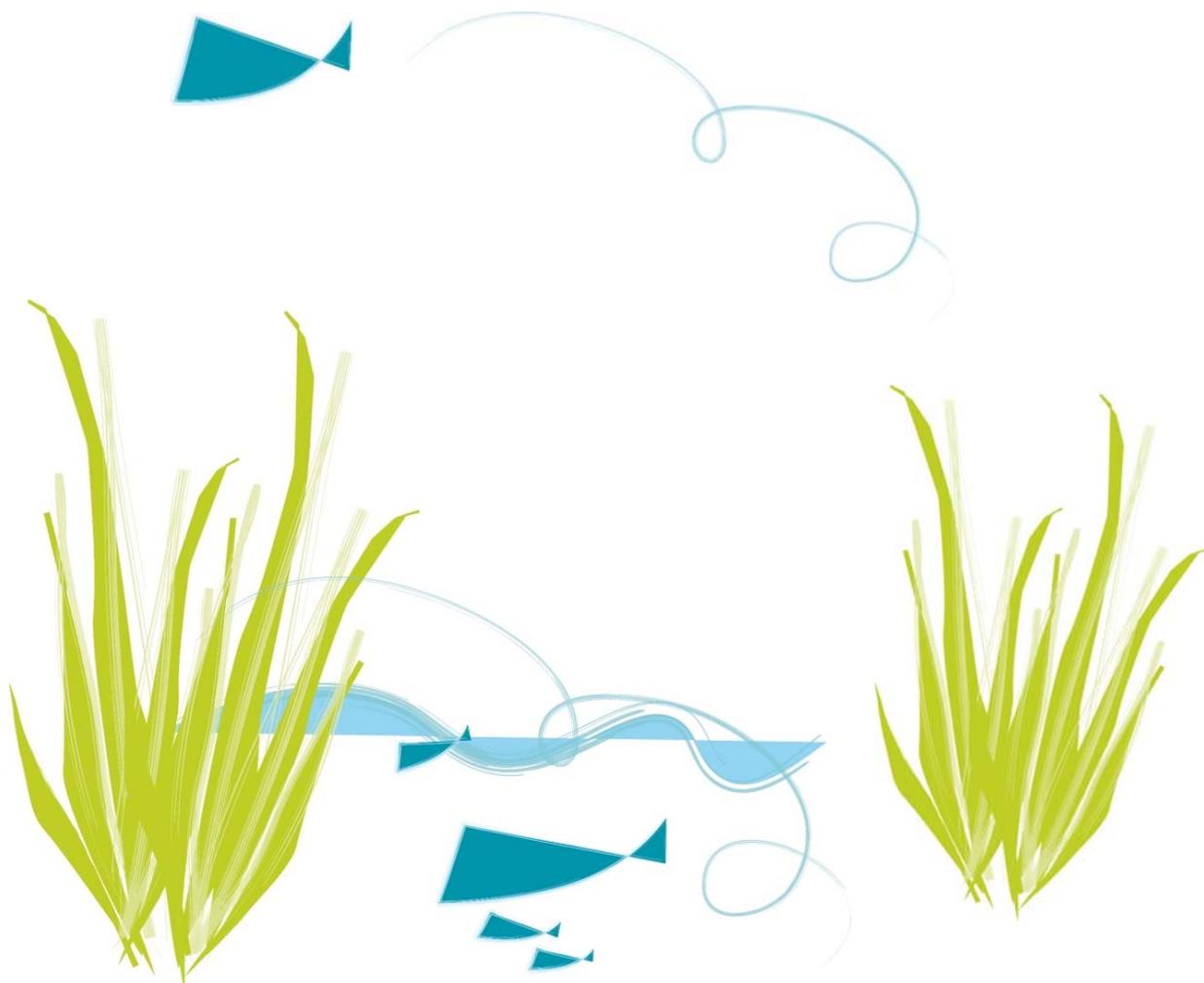
Comparatif des différents modes de gestion, légitimité de l'équipe rivière, confortement des dynamiques locales de gestion des milieux aquatiques, difficultés quotidiennes et pièges à éviter.

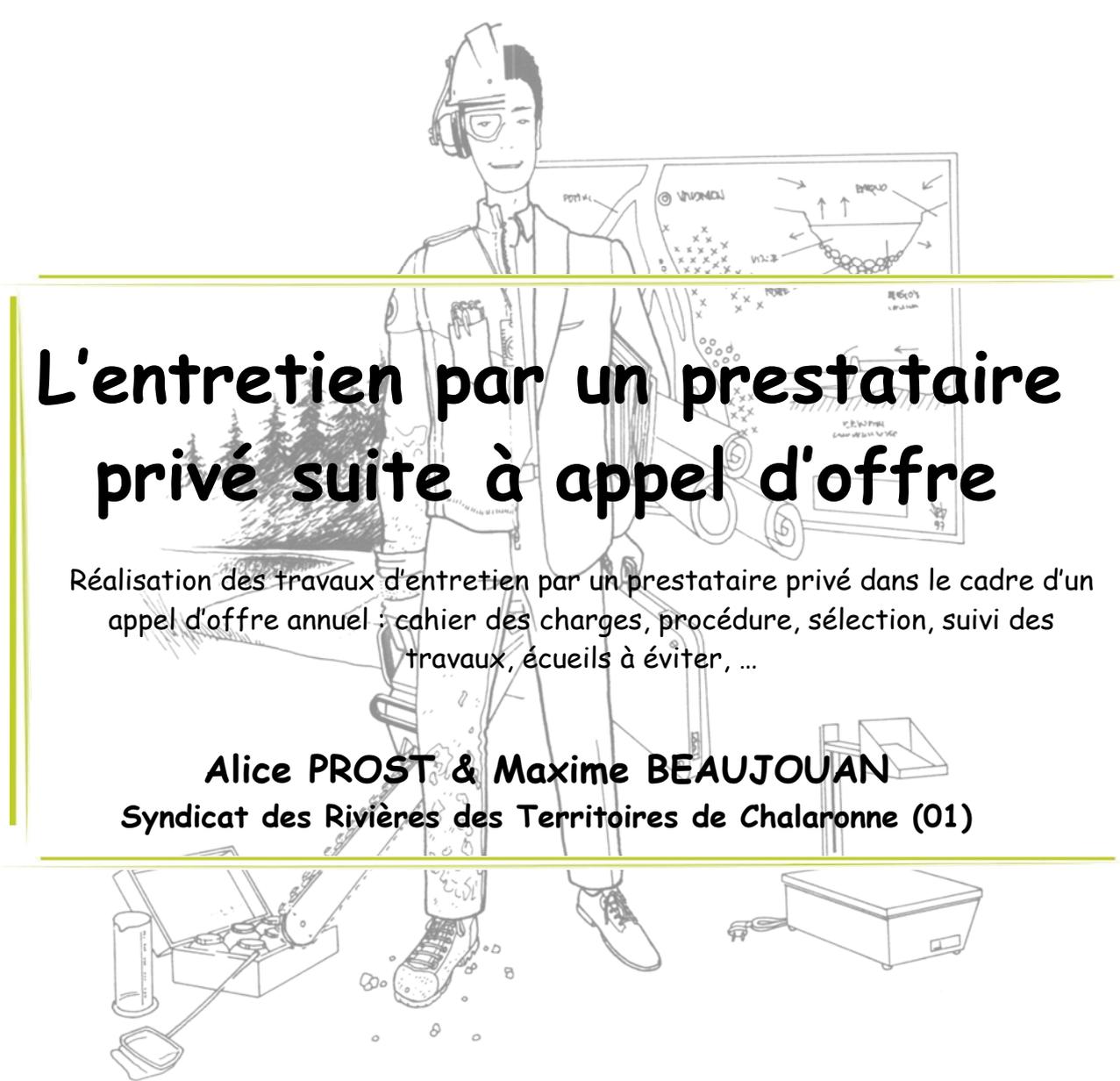
Xavier DE VILLELE - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42) & Yves PIOT - Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et du Furan (42 et 69)

17h00 Fin de journée

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FONCTION	ORGANISME	CP	VILLE	TELEPHONE	MAIL
1	BARJON Rodrigue	Chef d'équipe	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche (SMAELT)	42110	FEURS	04 77 28 29 33	smaelt@yahoo.fr
2	BAUD André	Adjoint au chef de service	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205	GENEVE	022 388 55 42	andré.baud@etat.ge.ch
3	BEAUJOUAN Maxime	Technicien de rivière	Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	maximeb-srtc@orange.fr
4	BIGUE Julien	Directeur	Association Rivière Rhône Alpes	38000	GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@riviererhonealpes.org
5	BOURGUIGNON Yves	Technicien nature	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205	GENEVE	022 388 55 38	yves.bourquignon@etat.ge.ch
6	BOUTELOUP Claire	Chargée d'affaires	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse	69363	LYON Cedex 07	04 72 71 29 46	claire.bouteloup@eaumc.fr
7	CENA Adeline	Technicien	Grand Roanne	46311	ROANNE	04 77 44 29 46	acena@agallo-grandroanne.fr
8	DE VILLELE Xavier	Chargé de mission	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMLAV)	42600	SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	syndicat.riviere.lignon@syndicat-environnement.com
9	DELEY Luc	Chef de service	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205	GENEVE	022 388 55 43	luc.deley@etat.ge.ch
10	DELORME François	Responsable de la cellule Rivière	Communauté d'Agglomération de St-Etienne Métropole	42009	ST ETIENNE Cedex 2	04 77 34 53 82	f.delorme@agallo-st-etienne.fr
11	DUPLAN Alain	Technicien de rivière	Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Basse Vallée de l'Ain (BVBVA)	01150	BLYES	04 74 61 98 21	alva-adjuplan@wanadoo.fr
12	FARROUQUAT Lionel	Technicien de rivière	Communauté d'Agglomération Loire Forez	42450	SURY LE COMTAL	04 77 30 01 45	lionelfarroquat@loireforez.fr
13	HEILLES Alice	Chargée de mission	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Reyssouze et ses Affluents (SIAERA)	01340	MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	alice.siaera@orange.fr
14	HERVIQU Nicolas	Technicien SPANC	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ay-Ozon (SIVU de l'Ay-Ozon)	07290	SAINT ROMAIN D'AY	04 75 34 94 98	sivu.av@wanadoo.fr
15	JURY Laurence	Recherche d'emploi		69006	LYON	06 86 03 76 38	laurence_jury@hotmail.com
16	LOISEAU Pierre	Technicien de rivière	Communauté de Communes du Genevois	74160	ARCHAMPS	04 50 95 91 42	loiseau@cc-genevois.fr
17	LOUCHE Kilpéric	Technicien de rivière	Communauté de Communes du Pays d'Olliergues	63880	OLLIERGUES	04 73 95 59 31	riveres.doremoyenne@wanadoo.fr
18	MALINEAU Jonathan	Chargé de mission	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ay-Ozon (SIVU de l'Ay-Ozon)	07290	SAINT ROMAIN D'AY	04 75 34 94 98	sivu.av@wanadoo.fr
19	MARTIN Cécile	Chargée d'étude	ASCONIT Consultants	42000	ST ETIENNE	04 77 38 63 92	cecile.martin@asconit.com
20	MATHEVON Aurélien	Technicien de rivière	Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre (SMVV)	63450	SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	vallée.veyre@yahoo.fr
21	MERAND Véronique	Chargée de mission	Communauté d'Agglomération Loire Forez	42450	SURY LE COMTAL	04 77 30 01 45	veroniquemerand@loireforez.fr
22	NERGUISIAN Noémie	Chargée de mission	Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	chalaronne@orange.fr
23	PARDO Jean-Marc	Chargé de mission	Communauté d'Agglomération de St-Etienne Métropole	42009	ST ETIENNE Cedex 2	04 77 10 13 22	jp.pardo@agallo-st-etienne.fr
24	PASQUIER Denis	Technicien	Etat de Genève - DIM-DGNP	01205	GENEVE	022 388 55 45	denis.pasquier@etat.ge.ch
25	PERRIN Vincent	Technicien de rivière	Syndicat Intercommunal Eyrieux Clair	07160	LE CHEYLARD	04 75 29 44 18	vincent.perrin@inforoutes-ardeche.fr
26	PIOT Yves	Chargé de mission	SIMA de la Coise et du Furan (SIMA Coise)	42330	SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	yvespiotcoise@msn.com
27	PRAT Anne-Cécile	Chargée de mission	Conseil Régional Rhône Alpes - Direction Environnement et Énergie	69751	CHARBONNIERES LES BAINS	04 27 86 61 36	aprat@rhonealpes.fr
28	PROST Alice	Chargée de mission	Syndicat des Rivières des territoires de Chalaronne	01400	CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	alicep-srtc@orange.fr
29	RIVIERE Daniel	Chargé d'études	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse - Délégation Rhône-Alpes	69363	LYON Cedex 07	04 72 76 19 41	daniel.riviere@eaumc.fr
30	STOULL Samira	Assistante administrative	Association Rivière Rhône Alpes	38000	GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@riviererhonealpes.org
31	TAVAUD Cédric	Technicien de rivière	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien Loire Toranche (SMAELT)	42110	FEURS	04 77 28 29 30	technicien_smaelt@yahoo.fr
32	TRUPHEME Serge	Responsable Equipe Verte	Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL)	42000	ST ETIENNE	04 77 43 24 46	smagl@wanadoo.fr
33	VALE Nicolas	Chargé de mission	Association Rivière Rhône Alpes	38000	GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@riviererhonealpes.org
34	WYON Thibaud	Animateur contrat territorial	SMAT du bassin de la Sioule	03450	EBREUIL	04 70 90 78 30	smat3@wanadoo.fr
35	ZERROUNE Bachir	Responsable de travaux	SEFOREST	74000	ANNECY	04 50 51 41 79	bachir@seforest.com





L'entretien par un prestataire privé suite à appel d'offre

Réalisation des travaux d'entretien par un prestataire privé dans le cadre d'un appel d'offre annuel : cahier des charges, procédure, sélection, suivi des travaux, écueils à éviter, ...

Alice PROST & Maxime BEAUJOUAN
Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (01)



L'entretien par un prestataire privé suite à un appel d'offre

Le 22/01/2010 à St Jean de Bonnefonds

Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

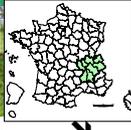
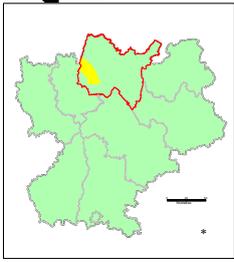




Plan de l'intervention

- Présentation Syndicat de la Chalaronne
- La procédure d'appel d'offre
- Le Dossier de Consultation des Entreprises
- La sélection des entreprises
- L'exécution du marché
- Bilan de la procédure



Localisation géographique

- Région Rhône Alpes
- Département de l'Ain
- Au Sud Ouest de Bourg en Bresse
- Nord de Lyon
- Principales communes : Villars les Dombes, Châtillon sur Chalaronne, Saint Didier sur Chalaronne, Thoissey
- 29 000 habitants





Mise en œuvre du programme





Le cadre juridique : la nécessaire Déclaration d'Intérêt Général

- Procédure lancée courant 2008 sur la base des objectifs de restauration et non d'un programme de travaux précis.
- Enquête publique en janvier 2009.
- Arrêté préfectoral signé en avril 2009.
- DIG valable 5 ans : Autorisant le passage sur les propriétés privées.





Pourquoi avoir choisi de faire appel à un prestataire

Forte attente des élus à l'action / pratique similaire des autres syndicats alentours satisfaits de la formule

Rapidité de mise en place

linéaire important à traiter : 20 Km à réaliser chaque année

Montant estimatif : 150 000 € TTC / an

-> Marché à Procédure Adaptée (MAPA)



Etudier possibilité de mettre en place une équipe en régie



Définition des travaux à réaliser

Choix secteurs en commission travaux sur la base de 20 km/an.

Etat des lieux terrains.

Définition des niveaux d'intervention en fonction de l'état des lieux, des objectifs de secteur, des conditions d'accès.

Estimation des prix.

4€ du ml en intensité faible, 5€ en moyen et 6,5€ en fort.

Estimatif Tranche 2 : 144 000 € TTC





L'élaboration du dossier de consultation des entreprises





La procédure d'appel d'offre

Seuil de procédure (marchés travaux)

Procédure adaptée < 5,15 M€ > Marché formalisé

Publication d'avis d'appel public à concurrence

Aucune obligation < 20 000 €

20 000 € < Publicité adaptée (choix libre) < 90 000 €

90 000 € < BOAMP ou Journal habilité + Profil Acheteur < 5,15 M€

5,15 M€ > BOAMP + JOUE + Profil Acheteur





Le Règlement de Consultation

(facultatif si inscrit dans publication d'AO)

Il fixe les règles de la consultation et de passation du marché

Objet de la consultation : type de travaux, localisation, allotissement, dates, durée de validité des offres

Contenu de l'offre à remettre : lettre candidature, déclaration du candidat, attestations assurance, cotisations, attestation visite de chantier,

Détails d'analyse des offres : Pondération Valeur technique, Prix, Délais





Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

Il fixe les dispositions administratives propres à chaque marché.

Possibilité d'introduire des clauses dont le contenu est inspiré du CCAG sans s'y référer nommément. (éviter ambiguïtés)

Toute dérogation au CCAG doit être clairement définie et récapitulée dans le dernier article du CCAP





Le Cahier des Clauses Administratives Particulières

Délais d'exécution: début possible, dates butoirs,

Prolongations : - changement masse de travaux, difficultés imprévues, retard d'opérations préliminaires, Intempéries

↳ **Ordre de service**

- Autre cas → **Avenant**

Prix et règlement des comptes : Avances forfaitaires, décomptes mensuels, retenues de garantie,

Pénalités : 100€/Jour. (CCAG=(Montant marché/3000)*Nb jours)





Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Il fixe les dispositions techniques, permet au responsable de suivre le déroulement et la bonne exécution du marché.

Prescriptions Techniques Générales :

Responsabilité de l'entreprise, Piquetage et marquage, Installations et repliements de chantier, places de dépôt, signalisation, sécurité, réunions de chantier, journal de chantier, propreté et remise en état des lieux, clôtures et barrières.





Le Cahier des Clauses Techniques Particulières

Nature des travaux : Abattages, élagages, recépage, façonnage, débardage, débroussaillage, gestion des embâcles, élimination rémanents, gestion des détritrus, mise en stères, exportation des bois.

Interventions par secteur : définition des niveaux d'intensité, 1 fiche / secteur : limites, communes, description rivière, occupation des sols, état ripisylve, objectifs à atteindre, linéaires d'intervention





Le Bordereau des Prix Unitaires

Forfait installation et repliement de chantier: DICT, autorisations voiries, amenée du matériel, signalisation, gardiennage et sécurité, dispositifs rétention (MES, hydrocarbures), remise en état, dépose, repose clôtures, hersage, régalaage, ensemencement, plantation.

Abattage arbre diamètre > 60cm : Prix unitaire comptabilisé à part.





Le Bordereau des Prix Unitaires

Restauration au mètre linéaire :

Par rivière et par niveau d'intervention :

Intervention faible : peu de travaux, état ripisylve correct et accès simples.

Intervention forte : bcp de travaux, état ripisylve médiocre et accès difficiles

Intervention moyenne : compromis des 2.

(Ancrage d'embâcles) :

Devis Quantitatif Estimatif



Le Mémoire Technique

Disproportion entre les mémoires techniques rendus.

Mise en place d'un **mémoire type** :

- Moyens humains (Nb, Qualification, expérience)
- Matériel utilisé
- Méthodologie employée pour les différentes tâches
- Mesures de sécurité
- Mesures environnementales et gestion des déchets
- Planning de réalisation des travaux



L'Acte d'Engagement

Pièce contractuelle liant l'entreprise et l'acheteur.

Dénomination de l'entreprise, Forme du groupement, lots souhaités avec prix (base DQE), durée de réalisation, déclaration de sous-traitance, R.I.B., Avance forfaitaire

Engagement candidat

Acceptation pouvoir adjudicateur

Date d'effet du marché



Analyse des délais (20/100)

5 Points sur cohérence et détails de la réponse :

15 Points sur la durée :

- Max de points à l'offre la moins-disante, puis décote par pourcentage supplémentaire.

OU

- Max de points pour notre estimatif et décote par pourcentage s'en éloignant. (400ml/j niveau faible ; 200ml/j niveau fort)

0.5 pts en moins par jour de différence avec l'estimatif





Analyse des mémoires (40/100)

Méthodologie d'exécution /15 :

- Qualité du mémoire /3 : Note subjective, impression générale

- Méthodes décrites /12 :

Installations repliements /3

Abattages élagages débardage /3

Gestion embâcles /3

Gestion des bois /3





Analyse des mémoires (40/100)

Incidences environnementales et valorisation des bois /10 :

Certification Iso de l'entreprise, conditions transferts carburants, utilisation huiles biodégradables, nettoyage outils entre les chantiers, traitement des déchets, prévention des fuites, kit anti-pollution, ...

Devenir des rémanents et valorisation des bois non récupérés.





Analyse des mémoires (40/100)

Moyens personnels et matériels /10 :

Nombre d'agents, Qualification, Expérience

Tracteurs, pelle mécanique, benne, broyeur (diamètre), grappin, grue forestière, treuil, tire-fort, tronçonneuses, élagueuses, débroussailleuses, outils à main,

Sécurité personnel et usagers /5 :

Diplôme SST, EPI, Trousse de 1ers secours, Panneaux chantier,





Notification des résultats

Validation par président, bureau ou commission d'appel d'offre.

Notification des résultats aux candidats.

Délai 10 jours pour recours et infos supplémentaires sur l'offre de l'entreprise retenue et l'entreprise demandeuse.

Envoi de l'AE en lettre recommandée avec accusé de réception
= date validité du marché, début des délais





La réalisation des travaux





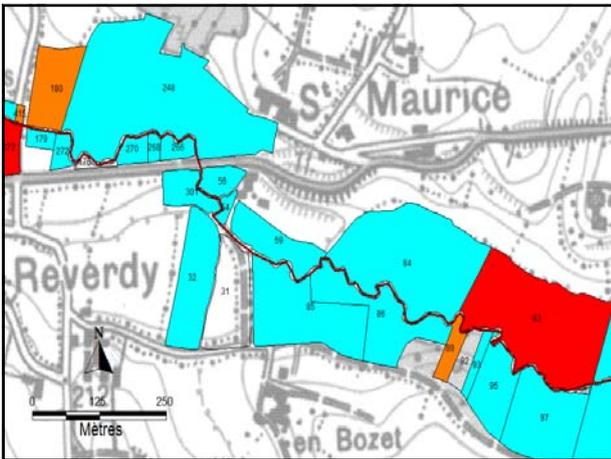
L'information des propriétaires

- Information par courrier de chacun des propriétaires
- Organisation de réunions publiques
- Coupon réponse à retourner par chacun des propriétaires (acceptation ou non des travaux / destination du bois coupé)



Production des données à fournir aux entreprises :

- Liste des propriétaires et/exploitants
- Cartes des parcelles



A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
N° Parcelle	Nom proprio	Prénom proprio	Intervint	Bois	Prévenir	Tél	Exploitant	Tél exploitant	Obs
B248	PERSOZ	FRANCOIS	OUI	OUI	OUI	06-76-30-33-82	Philippon Yves	06-83-96-46-96	
B282	DELOFME	CHARLES ANDRE				04-74-66-23-30			
B286	YLLARDIER	HUBERT FRANCOIS	OUI	OUI	OUI	04-74-66-12-43	Vilardier Thierry	04-74-66-96-20	
B288	YLLARDIER	HUBERT FRANCOIS	OUI	OUI	OUI	04-74-66-12-43	Vilardier Thierry	04-74-66-96-20	
B270	YLLARDIER	HUBERT FRANCOIS	OUI	OUI	OUI	04-74-66-12-43	Vilardier Thierry	04-74-66-96-20	
B272	YLLARDIER	HUBERT FRANCOIS	OUI	OUI	OUI	04-74-66-12-43	Vilardier Thierry	04-74-66-96-20	
B288	FOGGERO	MICHEL							
B291	MARTIN	ALINE MARIE LOUISE							
C201	SURAND	ROBERT EMILE	OUI	OUI	OUI	04-74-67-74-30	BERTRAND Nicolas	04-74-65-87-83	
C21	JANNI	JEAN LOUIS					BERTRAND Nicolas	04-74-65-87-83	
C22	THEIE	CHRISTIAN EUGENIE	OUI	OUI	OUI	06-83-87-88-88			
C24	MERAT	JOANNY ANTOINE	OUI	OUI	OUI	04-74-68-38-88			
C24	MERAT	MICHELLE	OUI	OUI	OUI	06-82-36-82-64			NO tractage
C245	SCILA CALOMME		OUI	OUI	OUI	04-74-55-95-42			
C246	SORG	KURT GUILLAUME FREDERIC	OUI	OUI	OUI	04-74-55-95-42			
C26	MERAT	JOANNY ANTOINE	OUI	OUI	OUI	04-74-68-38-88			
C26	MERAT	MICHELLE	OUI	OUI	OUI	06-82-36-82-64			NO tractage
C29	MERAT	JOANNY ANTOINE	OUI	OUI	OUI	04-74-68-38-88			
C29	MERAT	MICHELLE	OUI	OUI	OUI	06-82-36-82-64			NO tractage
C30	CEPE	ALPHONSE DIVANNE	NON						
C24	MERAT	JOANNY ANTOINE	OUI	OUI	OUI	04-74-68-38-88			
C24	MERAT	MICHELLE	OUI	OUI	OUI	06-82-36-82-64			NO tractage
C25	LAGUDE	JEAN YVES	OUI	OUI	OUI	04-74-55-87-56	Laguide J'Yves	idem prop	
C26	DURILLON(LAUNE)	GERMEYNE MARIE	OUI	OUI	OUI	06-83-28-87-76	MERMEZ J'Paul	04-74-66-46-65	
C28	LAGUDE	JEAN YVES	OUI	OUI	OUI	04-74-55-87-56	Laguide J'Yves	idem prop	
C29 (Charets)	LAGUDE	JEAN YVES	OUI	OUI	OUI	04-74-55-87-56	Laguide J'Yves	idem prop	
C29 (Montcaus)	POUCET	JEAN LOUIS	OUI	NON			Poucet Madeleine		
C32	POUCET	ANDRE JOSEPH							
C33	ODER	JEANNE	OUI	OUI					
C25	LAGUDE	JEAN YVES	OUI	OUI	OUI	04-74-55-87-56	Laguide J'Yves	idem prop	
C26	CAILLAT	CLAUDE							
C27	LAGUDE	JEAN YVES	OUI	OUI	OUI	04-74-55-87-56	Laguide J'Yves	idem prop	



Le suivi des travaux

Réunion piquetage et marquage :

Selon entreprise : intégralité du tronçon ou au fur et à mesure ou simplement le début

Réunion de chantier hebdomadaire :

Avec les élus, le chef de chantier et/ou le chef d'équipe, vérification des travaux réalisés, sensibilisation, avancement du chantier, quantités effectuées, problèmes rencontrés, places de stockage, rapports avec les riverains.





Le suivi de chantier

PV de réunion de chantier :

- Personnes présentes
- Etat d'avancement
- Décisions prises
- Remarques

il consigne notamment les éléments à reprendre sur les secteurs déjà traités



Bien retourner ensuite vérifier si ça a été fait

Envoyé aux communes concernées et à l'entrepreneur. Validation si pas de remarques en retour.





Bilan de la procédure





Bilan de la démarche

- Comme tous les marchés, procédure lourde à gérer
 - Tous les retards pris nécessitent des justificatifs administratifs si vous ne voulez pas appliquer de pénalités de retard
 - Nécessite d'être très carré ou de bien s'entendre avec son trésorier
- Intervention hivernale : laisser fenêtre d'intervention large afin de tenir compte des problèmes de temps
- Procédure d'appel d'offre longue qui nécessite beaucoup d'anticipation
 - Période idéale pour le terrain avril – mai
 - Consultation des entreprises : septembre
 - Début des travaux : novembre
- Dépenses à cheval sur 2 exercices – inscription nécessaire en reste à réaliser – nécessité d'anticiper dépôt de dossier de demande de subvention





Bilan de la démarche

- Nécessité d'avoir un autre marché à bon de commandes pour les enlèvements ponctuels d'embâcles ou l'entretien
- Nécessité de lancer d'autres marchés pour les autres travaux qui concernent l'entretien des berges : gestion des espèces invasives – plantation – techniques végétales
- les dégâts sont de la responsabilité de l'entreprise – pas de gestion de personnels – interlocuteur privilégié
- Bon contact avec les riverains





Les marchés de service d'insertion et de qualification professionnelle

L'entretien réalisé par du personnel en insertion dans le cadre d'un marché
réservé aux associations et aux entreprises d'insertion

Pierre LOISEAU & Bachir ZERROUNE
Communauté de Communes du Genevois (74) & SEFOREST



CONTEXTE : Contrat de Rivières transfrontalier du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône => 160 kms cd'e

Cours d'eau concernés par le contrat de rivières

Constat en 2004 => absence d'entretien quasi généralisé depuis plus de 10 ans !

1. Réalisation par un bureau d'étude de l'étude préalable définissant les interventions à mener (juillet 2004-avril 2005)
2. Montage et instruction d'une demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux envisagés (avril 2005-juillet 2006)
3. Montage du marché de travaux, consultation des groupements d'entreprises et choix des prestataires (avril-juin 2006)
4. Préparation et envois des conventions d'autorisation de passage auprès des riverains de cours d'eau (août 2006-janvier 2007)
5. Travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (P.P.R.E.) des boisements de berges et de gestion du bois mort (février 2007- juillet 2010)

LE MARCHÉ DE TRAVAUX

Attente des partenaires financiers :
apporter une dimension sociale aux interventions
=> faire travailler une entreprise / association d'insertion

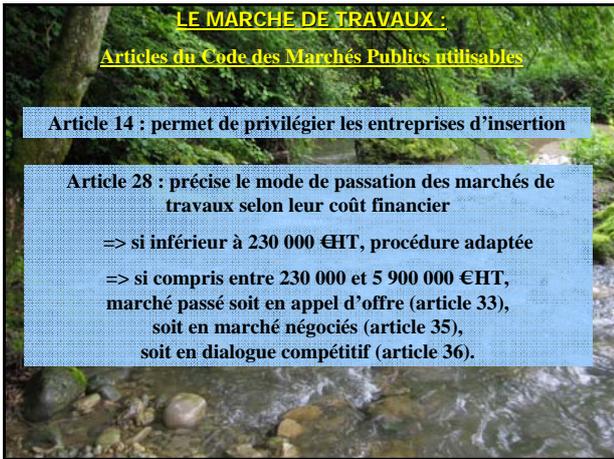
Réflexions lors du montage du cahier des charges :

- faire travailler une entreprise / association d'insertion mais aussi des professionnels pour les tâches délicates
- marché avec une seule entreprise et des sous-traitants ou un groupement d'entreprises ?
- avec une enveloppe d'environ 450 000 €HT, quelle procédure de passation du marché ?
- délais ? reconduction ?

LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

Article 14 : permet de privilégier les entreprises d'insertion

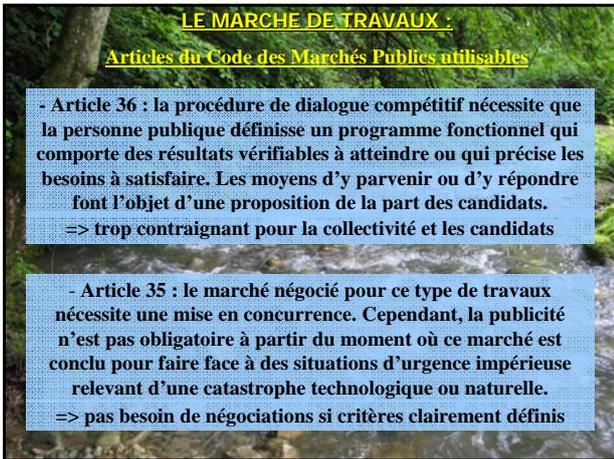
Article 28 : précise le mode de passation des marchés de travaux selon leur coût financier
=> si inférieur à 230 000 €HT, procédure adaptée
=> si compris entre 230 000 et 5 900 000 €HT, marché passé soit en appel d'offre (article 33), soit en marché négociés (article 35), soit en dialogue compétitif (article 36).



LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

- Article 36 : la procédure de dialogue compétitif nécessite que la personne publique définisse un programme fonctionnel qui comporte des résultats vérifiables à atteindre ou qui précise les besoins à satisfaire. Les moyens d'y parvenir ou d'y répondre font l'objet d'une proposition de la part des candidats.
=> trop contraignant pour la collectivité et les candidats

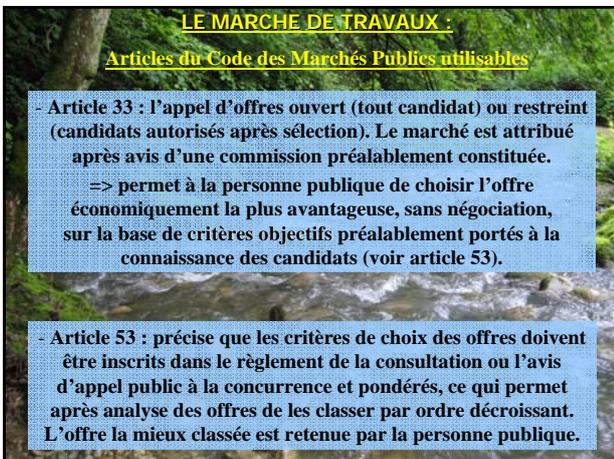
- Article 35 : le marché négocié pour ce type de travaux nécessite une mise en concurrence. Cependant, la publicité n'est pas obligatoire à partir du moment où ce marché est conclu pour faire face à des situations d'urgence impérieuse relevant d'une catastrophe technologique ou naturelle.
=> pas besoin de négociations si critères clairement définis



LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

- Article 33 : l'appel d'offres ouvert (tout candidat) ou restreint (candidats autorisés après sélection). Le marché est attribué après avis d'une commission préalablement constituée.
=> permet à la personne publique de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, sans négociation, sur la base de critères objectifs préalablement portés à la connaissance des candidats (voir article 53).

- Article 53 : précise que les critères de choix des offres doivent être inscrits dans le règlement de la consultation ou l'avis d'appel public à la concurrence et pondérés, ce qui permet après analyse des offres de les classer par ordre décroissant. L'offre la mieux classée est retenue par la personne publique.



LE MARCHE DE TRAVAUX :
Articles du Code des Marchés Publics utilisables

- Article 71 : la personne publique peut passer un marché fractionné sous la forme d'un marché à bons de commande, en fixant un montant maximum ne pouvant être supérieur à 4 fois le minimum, et dont la durée maximale ne peut excéder 4 ans.
=> permet à la collectivité de répartir les tâches selon la nature des travaux, la disponibilité des entreprises et le coût estimé des prestations à réaliser

LE MARCHE DE TRAVAUX :
Appliqué par la CC du Genevois

- Marché à bons de commande par appel d'offre ouvert (9 mai au 16 juin 2006)

- Répartition en 2 lots (un CCTP général et un pour chaque lot)
=> lot 1 « travaux légers » de 20 000 à 80 000 €HT / an
=> lot 2 « travaux délicats » de 30 000 à 120 000 €HT / an

- Marché annuel, reconductible au maximum 3 fois

- Critères de jugement des offres et pondérations :
40 % sur la valeur technique des prestations (sur base mémoire)
40 % sur le prix des prestations
20 % sur l'insertion sociale des travailleurs pour lot 1
20 % sur les délais d'intervention et d'exécution pour lot 2

LE MARCHE DE TRAVAUX :
Analyse des offres par la CC du Genevois

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉNEVOIS					
PPRE travaux - lot 1 "travaux légers" (de 20 000 à 80 000 €HT / an)					
CAD du 19/06/06 et du 29/06/06					
id	CANDIDATS	Valeur technique 50%	Prix 50%	Insérer 20%	Total
1	SAVIA SA	Indicatrice 5/5	3	0,00	3,00
2	Entreprise de Services	Indicatrice 5/5	3	0,00	3,00
3	SAV (SIA) SA	Indicatrice 5/5	3	0,00	3,00

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÉNEVOIS					
PPRE travaux - lot 2 "travaux délicats" (de 30 000 à 120 000 €HT / an)					
CAD du 19/06/06 et du 29/06/06					
id	CANDIDATS	Valeur technique 50%	Prix 50%	Insérer 20%	Total
1	Entreprise de Services	Indicatrice 5/5	3	0,00	3,00
2	SAV	Indicatrice 5/5	3	0,00	3,00
3	SAV	Indicatrice 5/5	3	0,00	3,00

=> Groupement retenu d'entreprises solidaires
Dynamique Environnement (titulaire) / SEFOREST

MARCHE DE TRAVAUX :

Avantages du marché à bons de commande

- => Répartition des tronçons d'intervention en fonction des compétences de chaque entreprise
- => Interventions des deux entreprises sur des tronçons distincts en période hivernal (baisse d'activité des entreprises) ce qui permet un avancement rapide de novembre à mars
- => Alternat des entreprises durant le reste de l'année ce qui permet d'avancer correctement d'un cours d'eau à l'autre
- => Quantitatifs de travaux réalisés établis avec chefs d'équipe et aspects financiers avec les conducteurs travaux

MARCHE DE TRAVAUX :

Limites du marché à bons de commande

- Garantir les montants minimum et faire attention aux montants maximum alloués aux entreprises selon leur lot
- Pour la CC du Genevois et les partenaires financiers, le marché est annuel d'août à août ce qui peut poser des problèmes d'ordre comptable, notamment dans l'élaboration des budgets annuels
- Retenue de garantie de 5% sur chaque facture produite ce qui gêne les entreprises car le solde des factures n'est possible qu'une année après les réalisations
- => IMPLIQUE UNE GESTION FINANCIERE ET UN SUIVI COMPTABLE RIGOUREUX !
- Changements de chefs d'équipe (2) et/ ou de conducteurs (1) de travaux sur un marché de 4 ans
- => nécessite de réexpliquer fonctionnement

LES TRAVAUX :

Préalable aux interventions pour la collectivité

- reprendre les autorisations de passage retournées signées des riverains et vérifier s'ils souhaitent participer au marquage
- prendre contact avec eux et convenir d'un rdv
- prendre contact avec ceux n'ayant pas retournés l'autorisation de passage pour savoir si possibilité de faire les interventions nécessaires (oublis de retour de convention) ou si refus de toute intervention sur leur(s) parcelle(s)
- cartographie des parcelles à traiter et de celles à éviter
- phase de terrain pour marquages, prises de photos à l'état initial et estimations financières des interventions par tronçons

LES TRAVAUX :

Préalables administratifs avant interventions

- reprendre les estimations financières établies lors du marquage pour établir les bons de commande par lot, auxquels sont joint le détail quantitatif des prestations et une carte de localisation des tronçons
- après signature du Président, envois en deux exemplaires des bons de commande au titulaire du marché pour acceptation, puis retour d'un des originaux à la collectivité, l'autre au prestataire du lot
- contacts téléphoniques avec les conducteurs de travaux pour prévoir une date de démarrage des interventions et estimer leur durée
- information des Maires des communes et des riverains concernés, par téléphone, e-mail, bulletins municipaux ou voie de presse

LES TRAVAUX :

Quelques exemples de tronçons avant et après



LES TRAVAUX :

Quelques exemples de tronçons avant et après





Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe

La démarche, les moyens humains et matériels, le coût et le financement, les missions, l'équipement, l'encadrement des agents, ...

François DELORME & Jean-Marc PARDO
Communauté d'Agglomération de St-Etienne Métropole (42)



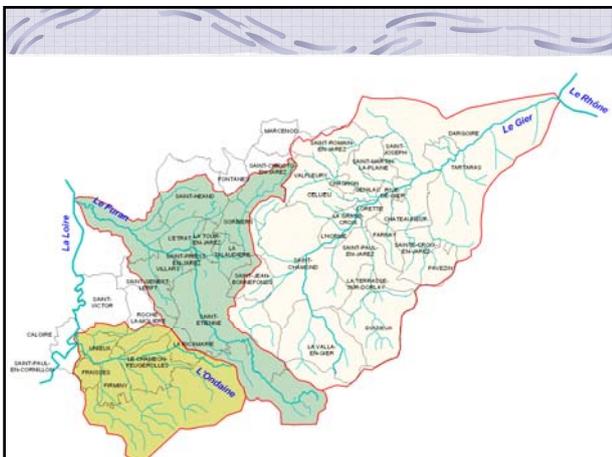
Présentation du service Rivières

Janvier 2010

Saint Etienne Métropole et les Contrats de rivières

4 cours d'eau font l'objet de contrats de rivières sur le territoire de Saint Etienne Métropole :

- Le Gier
 - L'Ondaine
 - Le Furan
 - La Coise (animation SIMACOISE)
- 30 agents dont 20 agents de terrain



Le Gier

- Surface du bassin versant 420 km²
- Un 1^{er} contrat de rivières achevé depuis fin 2001
- Travaux post crue suite à l'évènement de novembre 2008
 - Mur de Rive de Gier
 - Autres travaux post crue
- Un 2^{ème} contrat de rivières en préparation, intégrant les affluents.
 - Études en cours, rendues fin 2010
 - Programmation et agrément en 2011
 - Second contrat opérationnel en 2012.
- Restauration-entretien de la ripisylve
- Une équipe d'entretien constituée depuis 1997, comprenant aujourd'hui 9 agents





L'Ondaine

- Surface du bassin versant: 126 km²
- Contrat de rivières en cours, signé en juin 2003
- Un volet B très important
- Principales interventions:
 - Réaménagement de l'Ondaine dans le centre du Chambon-Feugerolles, tranche 1 réalisée, tranche 2 en cours, tranche 3(découverte) 2009-2010 dans le cadre du Plan de Relance
 - Déviation et renaturation du lit de l'Echapre (en cours 2009-2010)
 - Aménagement des berges de l'Egotay à UNIEUX
 - Restauration-entretien de la ripisylve
- Préparation d'un avenant de reprogrammation jusqu'en juin 2010(travaux jusqu'en juin 2011)
- Préparation du second contrat à anticiper dès à présent pour un nouveau contrat en 2013
- Spécificité: existence d'un volet industriel très actif
- Une équipe rivière constituée depuis 1998, comprenant aujourd'hui 6 agents.





Le Furan

- Surface du bassin versant : 178 km²
- Contrat de rivières signé le 9 décembre 2005
- Un important volet B, inscrit dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations « PAPI Furan »
- Principales interventions :
 - * Construction de 2 barrages écrêteurs de crues sur le Furet et l'Onzon
 - * Optimisation de l'écrêtement par le Gouffre d'Enfer (vanne de fond)
 - * Renaturation du lit du cours d'eau (Onzon, Furan à la Bargette, Valfuret...)
 - * Restauration-entretien de la ripisylve
 - * Démarche de réduction de la vulnérabilité aux inondations
- Avenant de reprogrammation et de prolongation jusqu'en fin 2011
- Une équipe d'entretien constituée en septembre 2007 (5 agents-3 temps pleins et 2 agents en Contrat d'Avenir)





La Coise

- adhésion de Saint-Etienne Métropole au SIMACOISE pour les communes de Marcenod et Fontanès
- Un nouveau contrat vient de démarrer



Alerte aux crues

- ☛ Sur les bassins du Gier, de l'Ondaine et du Furan
- ☛ Objectif : apporter aux communes une information sur l'ampleur de l'évènement et l'évolution de la situation
- ☛ Installation de pluviomètres et de radars de mesure des hauteurs d'eau
- ☛ Croisement de l'information au sol avec une analyse de l'image radar météo pour aboutir à une prévision
- ☛ Appel d'offre (dialogue compétitif) en cours pour une mise en place début 2010



Mise en place et fonctionnement d'une équipe rivière en régie directe



Création de l'équipe rivière de l'Ondaine



Création de l'équipe rivière de l'Ondaine

Contexte en 1999 :

- rivière redevenue limpide depuis d'importants travaux d'assainissement
- mais berges à l'état d'abandon voire de dépotoir
- contrat de rivière en cours d'élaboration
- volonté des élus de démarrer immédiatement des travaux sur la rivière
- expérience concluante d'équipes sur d'autres BV
- compétence insertion au sein du SIVO



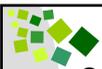
Création de l'équipe rivière de l'Ondaine

- Recrutements :
 - Janvier 1999 : recrutement du technicien de rivière / chargé de mission du contrat de rivière
 - Avril 1999 : recrutement du chef d'équipe (contractuel) puis des ouvriers en insertion (2 CEC + 4 emplois jeunes).
 - Recrutement des EJ réalisé avec la PAIO (Mission Locale Jeune)



Création de l'équipe rivière de l'Ondaine

- Moyens matériels :
 - liste établie à partir de l'expérience de confrères
 - 1 Trafic avec double cabine (stationnement)
 - locaux :
 - 1999 : dans des bureaux en rez-de-chaussée
 - 2000 : local avec douches, vestiaires et rangements
 - 2001 : local avec vestiaires, atelier et rangements



Création de l'équipe rivière de l'Ondaine

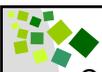
- Premières interventions :
 - ramassage des déchets,
 - création de chemins,
 - enlèvement d'embâcles,
 - traitement et arrachage de la renouée





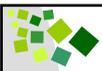
Création de l'équipe rivière de l'Ondaine

- Formations :
 - sessions spécifiques mises en place avec la MFR de Tartaras (avec d'autres équipes)



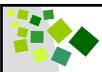
Création de l'équipe rivière de l'Ondaine

- Financements :
 - Ouvriers EJ : aides de l'Etat + aides de l'AELB
 - Ouvriers CEC : aides de l'Etat
 - Chef d'équipe : aide de l'AELB
 - aide de la Région Rhône-Alpes : Contrat Evt



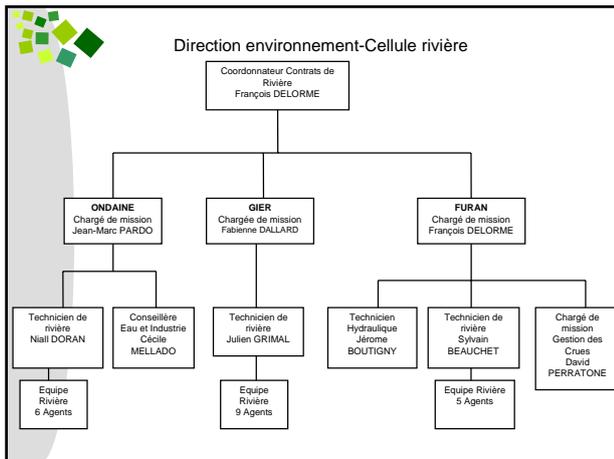
2005 : remontée des équipes Gier et Ondaine à St-Etienne Métropole

- Volonté des élus de l'agglomération de gérer en commun les contrats de rivière du territoire,
- Volonté de maintenir la gestion de proximité par BV



Les 3 équipes rivière de Saint-Etienne Métropole en 2010

- 20 agents :
 - Ondaine : 1 chef d'équipe (Statutaire), 5 agents (statutaires) issus : 2 EJ, 2 CEC, 1CAv, 1 recrutement direct,
 - Furan : 1 chef d'équipe (statutaire), 2 agents statutaires, 1 CAV et 1 CAE
 - Gier : 1 chef d'équipe (contractuel), 8 agents statutaires issus : 4 EJ, 3 CEC, 1 mutation interne.



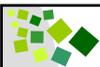
- ### Les 3 équipes rivière de Saint-Etienne Métropole en 2010
- Harmonisation des démarches liées à la sécurité : EPI, document unique, livret de procédure
 - Lancement de marchés en commune pour le matériel et les fournitures,
 - Plan de formation : CACES mini-pelles, tractopelles, grue, permis PL...
 - Location de broyeurs gros diamètres, mini-pelles,
 - Adaptation des véhicules

- ### Les 3 équipes rivière de Saint-Etienne Métropole en 2010
- Aspects financiers (exemple de l'Ondaïne) :
 - Coût annuel personnel : 125 000€
 - Coût annuel en fournitures, amortissements, locations : 30 000€ (EPI : 850€ TTC/ agent !)
 - Coût journée de travail sur le terrain pour un agent : 150€



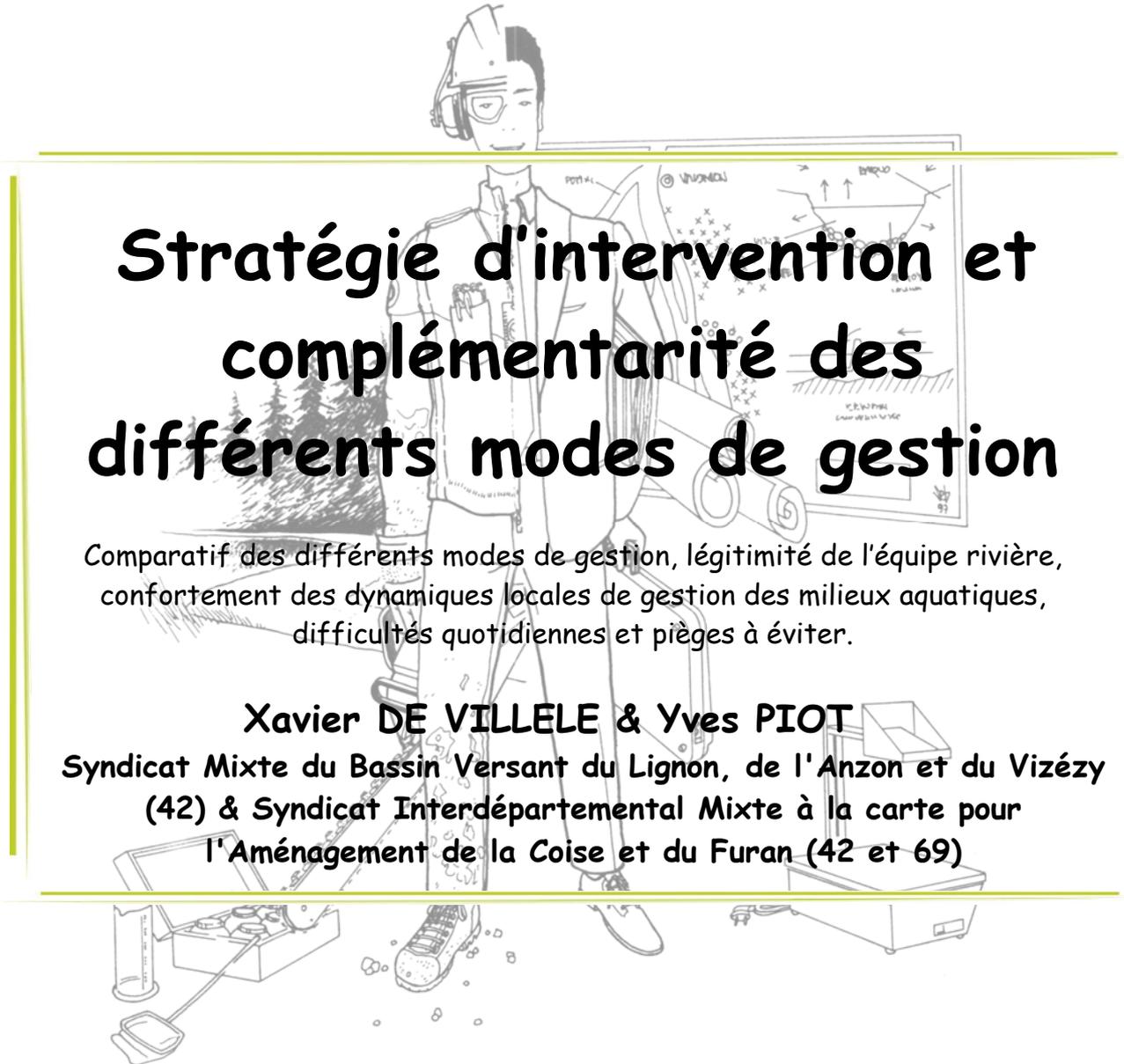
Les 3 équipes rivière de Saint-Etienne Métropole en 2010

- Aides financières :
 - CG42 : 20% sur un coût éligible de 1,5€/ml de berges entretenues
 - AELB : 30% plafonnée à 1900€/km de rivière
 - Région Rhône-Alpes : 10 % du coût de l'équipe



Les 3 équipes rivière de Saint-Etienne Métropole en 2010

- Les missions historiques :
 - Débroussaillage, petits abattage,
 - Ramassage des déchets
 - Arrachage de la renouée du Japon
- De nouvelles missions :
 - Génie végétal,
 - Abattage plus technique,
 - Travaux ponctuels : installations des stations de l'alerte aux crues.



Stratégie d'intervention et complémentarité des différents modes de gestion

Comparatif des différents modes de gestion, légitimité de l'équipe rivière, confortement des dynamiques locales de gestion des milieux aquatiques, difficultés quotidiennes et pièges à éviter.

Xavier DE VILLELE & Yves PIOT

Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42) & Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et du Furan (42 et 69)



**Journée « Entretien des cours d'eau :
Équipe rivière ou marché ? »**

Association Rivière Rhône Alpes
22 janvier 2010 – St Jean de Bonnefonds

Intervention :
Yves PIOT – Animateur, Chargé de missions – SIMA Coise.
Xavier DE VILLELE – Chargé de missions – SYMILAV



SIMA Coise

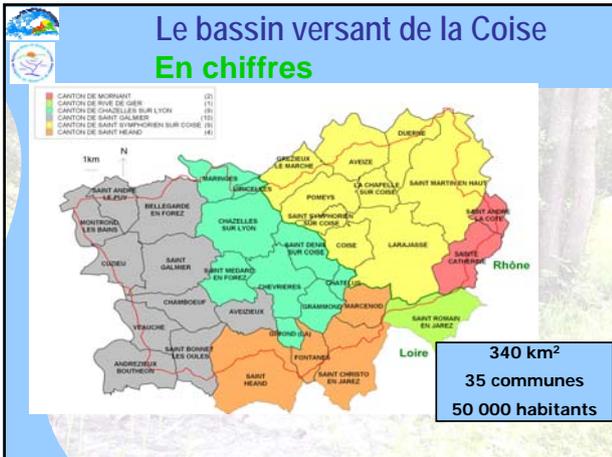
– Le SIMA COISE : *Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise*



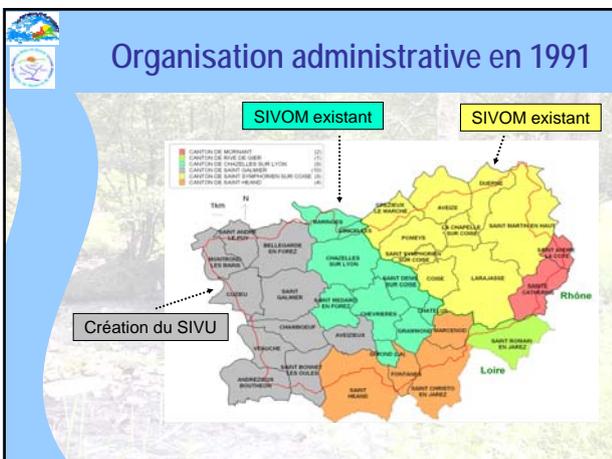
Le bassin versant de la Coise

Situation











Historique

- 1991 : Création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique : SIVU Coise
- 1995 : recrutement d'un technicien de rivière
- 1996 : signature du contrat de rivière
- 1997 : création de l'équipe environnement
- 2005 : création d'un syndicat mixte sur tout le territoire



1996 – 2005 : du SIVU au SIMA Coise

Organisation administrative en 1996

- SIVU Coise : *Employeur du technicien de rivière et de l'équipe environnement*
- Pour l'équipe environnement :*
- Convention entre structures intercommunales : SIVU et Communauté de Communes de Forez en Lyonnais
 - Structures intercommunales financent en fonction du temps passé sur chaque territoire



Evolution du syndicat

- 1^{er} juillet 2003 : recrutement d'une technicienne rivière
- Le technicien de rivière assure officiellement les tâches d'un chargé de missions



Création du SIMA Coise

- Août 2005 : **Création du SIMA Coise** : *Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents*
- Le personnel du SIVU est transféré au SIMA Coise



L'équipe environnement Pourquoi?

- 1996 : travaux du volet B réalisés uniquement par entreprises privées

Problèmes rencontrés et besoins :

- coût des travaux pour nettoyage des berges
- Manque d'intérêt pour ce type de travaux par les entreprises spécialisées
- Besoin d'intervention sur des sentiers de randonnée intercommunaux



L'équipe environnement Pourquoi?

- Présence d'une équipe sur le département du Rhône (brigade verte puis brigade rivière).
- Expérience d'un fonctionnement d'équipe d'insertion sur un autre territoire.
- Volonté des élus d'utiliser les travaux en rivière pour faire de l'insertion avec du personnel local.



L'équipe environnement Evolution

- 1^{er} janvier 1997 : création de l'équipe
 - 1 chef d'équipe en contrat d'insertion (CEC)
 - 4 agents techniques en contrat d'insertion (CES 1 an puis CEC jusqu'à 5 ans)
- 1^{er} janvier 1998 : chef d'équipe en CDD (3 ans)
- 1^{er} janvier 2001 : renouvellement du CDD (3 ans) pour le chef d'équipe
- 1^{er} janvier 2004 : titularisation du chef d'équipe



L'équipe environnement Evolution

- Décembre 2004 : titularisation d'un agent ayant passé 6 ans sous contrat d'insertion
- 1^{er} Mai 2007 : Recrutement d'un agent technique en CDD, (2 x trois mois) puis titularisation en novembre 2007 comme chef d'équipe adjoint (responsable de la partie suivi et entretien des sentiers).
- Maintien de 4 postes d'agent en contrat d'insertion

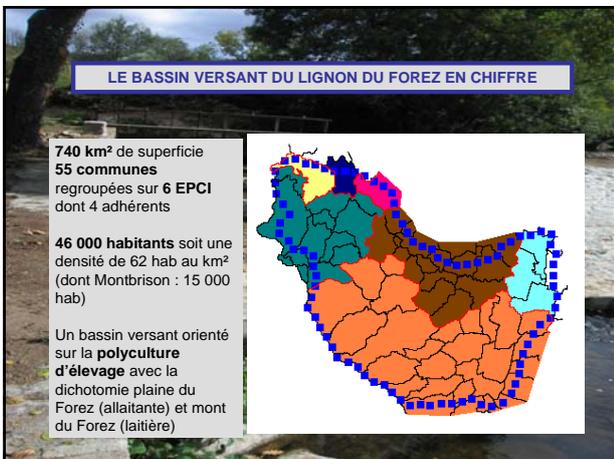


L'équipe environnement Pourquoi cette évolution ?

- Assurer un remplacement du chef d'équipe en cas de besoin
- Avoir un référent sentier
- Créer un noyau dur dans l'équipe (contrat d'insertion plus court : 6 mois à 2 ans maxi)
- Besoin d'intervention en augmentation
- Volonté de maintenir les actions d'insertion (le syndicat est reconnu Atelier Chantier d'Insertion en janvier 2006).









LE BASSIN VERSANT DU LIGNON DU FOREZ EN CHIFFRE

Un bassin versant emblématique de part ses **richesses naturelles** avec :

- * **3 périmètres Natura 2000** (2 habitats parties sommitales et hautes chaumes du forez + Lignon, Anzon Vizézy et affluents et 1 oiseaux les étangs du forez)
- * **1 réserve naturelle régionale (RNR)**
- * **1 ZICO**
- * **2 ZNIEFF** de type 2 et un grand nombre de ZNIEFF de type 1 (47 dans les monts du forez et 57 dans la plaine du forez)
- * **1 contrat restauration entretien** des tourbières interrégionales des monts du forez
- * **1 site ENS** forêt départementale
- * majorité des **35 sites tourbières** retenu au titre des ENS

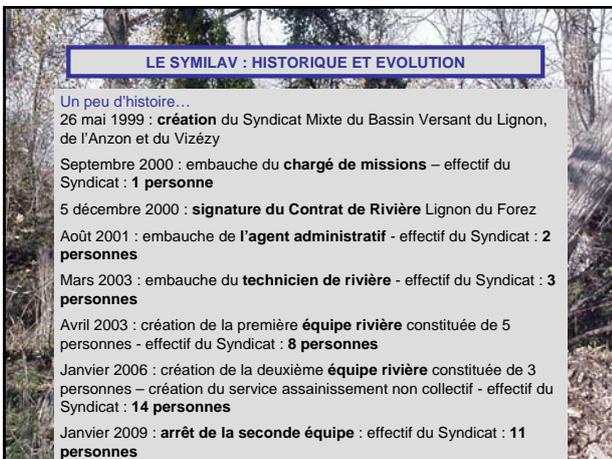


UNE STRUCTURE DE GESTION : LE SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU LIGNON DU FOREZ

Une structure de gestion **créée en 1999** : le **Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (SYMILAV)** qui regroupe les 55 communes.

En 2010, le SYMILAV compte **8 salariés** sur les rivières et **3** sur l'assainissement non collectif





LE SYMILAV : HISTORIQUE ET EVOLUTION

Un peu d'histoire...

26 mai 1999 : **création** du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

Septembre 2000 : embauche du **chargé de missions** – effectif du Syndicat : **1 personne**

5 décembre 2000 : **signature du Contrat de Rivière** Lignon du Forez

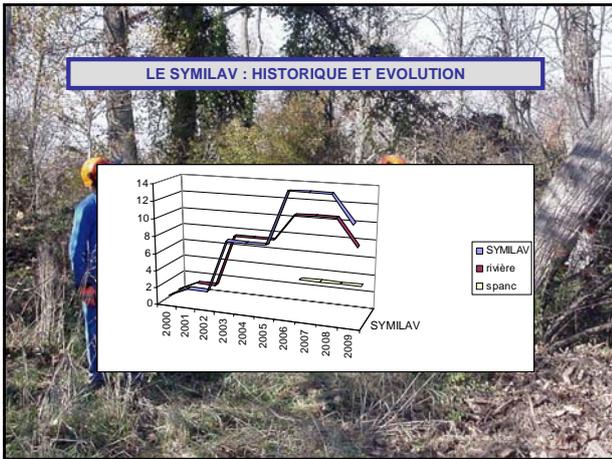
Août 2001 : embauche de l'**agent administratif** - effectif du Syndicat : **2 personnes**

Mars 2003 : embauche du **technicien de rivière** - effectif du Syndicat : **3 personnes**

Avril 2003 : création de la première **équipe rivière** constituée de 5 personnes - effectif du Syndicat : **8 personnes**

Janvier 2006 : création de la deuxième **équipe rivière** constituée de 3 personnes – création du service assainissement non collectif - effectif du Syndicat : **14 personnes**

Janvier 2009 : **arrêt de la seconde équipe** : effectif du Syndicat : **11 personnes**



POURQUOI UNE EQUIPE RIVIERE ?

Un contrat mais des travaux en rivière qui s'enlisent...

Année 2001 : lancement d'un **marché de résorption des embâcles** liées à la tempête de décembre 1999 – montant d'environ **100 000 € HT** avec des difficultés de conduite pour l'application des consignes et de finition – le quasi potentiel d'investissement annuel absorbé en 2 mois

Des travaux vécus comme « optionnels » par les élus au regard des enjeux pour leurs communes au sein des autres volets :

- Pas d'appropriation ni de dynamique engendrée par cette phase de travaux
- Une prudence induite par un manque de vision des résultats dans le temps des travaux en rivière

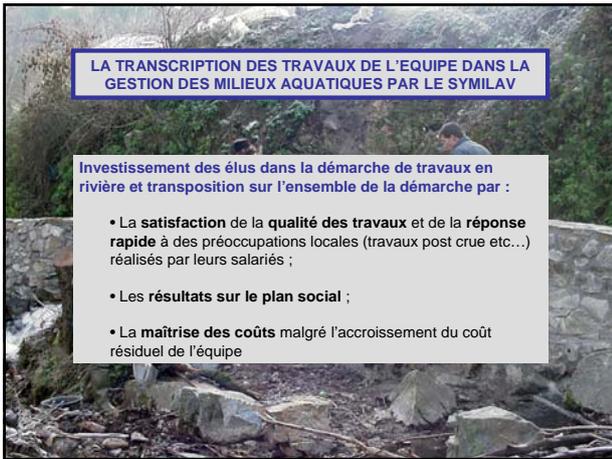
POURQUOI UNE EQUIPE RIVIERE ?

Nécessité de dynamiser les travaux en rivière...

Année 2002 : **visites de bassins versants plus « anciens »** dans la démarche de contrat de rivière : le **SIMACOISE** et le **SYMIROA**

Adhésion des élus à la création d'une équipe répondant à :

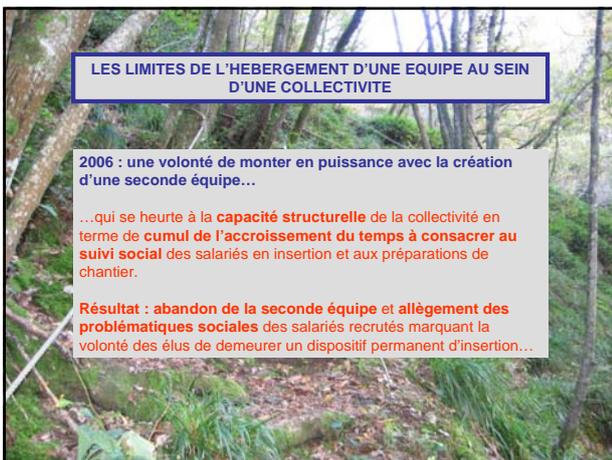
- La possibilité de réaliser des travaux de qualité à moindre coût,
- La préoccupation des élus face à l'accroissement d'une population en difficulté sociale au sein de leur commune



LA TRANSCRIPTION DES TRAVAUX DE L'EQUIPE DANS LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES PAR LE SYMILAV

Investissement des élus dans la démarche de travaux en rivière et transposition sur l'ensemble de la démarche par :

- La **satisfaction** de la **qualité des travaux** et de la **réponse rapide** à des préoccupations locales (travaux post crue etc...) réalisés par leurs salariés ;
- Les **résultats sur le plan social** ;
- La **maîtrise des coûts** malgré l'accroissement du coût résiduel de l'équipe

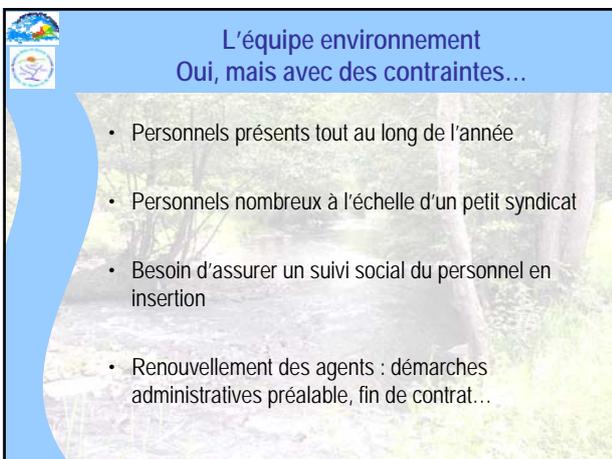


LES LIMITES DE L'HEBERGEMENT D'UNE EQUIPE AU SEIN D'UNE COLLECTIVITE

2006 : une volonté de monter en puissance avec la création d'une seconde équipe...

...qui se heurte à la **capacité structurelle** de la collectivité en terme de **cumul de l'accroissement du temps à consacrer au suivi social** des salariés en insertion et aux préparations de chantier.

Résultat : abandon de la seconde équipe et allègement des problématiques sociales des salariés recrutés marquant la volonté des élus de demeurer un dispositif permanent d'insertion...



**L'équipe environnement
Oui, mais avec des contraintes...**

- Personnels présents tout au long de l'année
- Personnels nombreux à l'échelle d'un petit syndicat
- Besoin d'assurer un suivi social du personnel en insertion
- Renouvellement des agents : démarches administratives préalable, fin de contrat...



Un préalable à la création d'une équipe en régie

- Volonté des élus
- Un peu de « fibre sociale » des personnes responsables du syndicat
- Bonne connaissance des besoins en travaux
- Des moyens financiers...
- Si titularisation des agents, volonté de s'engager dans du long terme



L'équipe environnement Beaucoup d'avantages !!!

- Réactivité en cas d'urgence : crue, tempête, ..
- Possibilité d'intervention sur petits chantiers (visibles des routes, espaces touristiques)
- Améliorer la qualité du travail pour des petits travaux (finitions)
- Réaliser des travaux en complément des entreprises privées
- Moyen d'insertion pour habitants du bassin versant



L'équipe environnement Beaucoup d'avantages !!!

- Confortement de la démarche de gestion des milieux aquatiques
- Possibilité d'intervenir sur d'autres secteurs d'activités, par exemple sentier de randonnée (en fonction des compétences du syndicat)
- Légitimation et pérennisation de la structure



L'équipe environnement Des points à ne pas négliger pour une réussite

- Rester sur des travaux adaptés au public concerné
- Conserver un marché pour les entreprises privées
- Mettre la priorité sur la sécurité des personnes
- Recruter du personnel local
- Laisser en permanence une bonne image de l'équipe



L'équipe environnement Des points à ne pas négliger pour une réussite

- Rester à une petite échelle (4 à 5 agents en insertion)
- Ne pas réaliser des chantiers pour occuper le personnel
- Diversifier au maximum les activités



Equipe en régie : quelques chiffres

- 1997 à 2005 : **Contrat emploi environnement avec la Région Rhône Alpes** → coût faible car subvention de 50% sur 5 ans sur **frais de fonctionnement** puis taux dégressif 40 à 20%
- Certains travaux réalisés en régie sont financés dans le cadre des travaux de restauration des cours d'eau
- A compter de 2006, plus d'aide de la Région
→ **Coût actuel résiduel : environ 550 €/jour**





























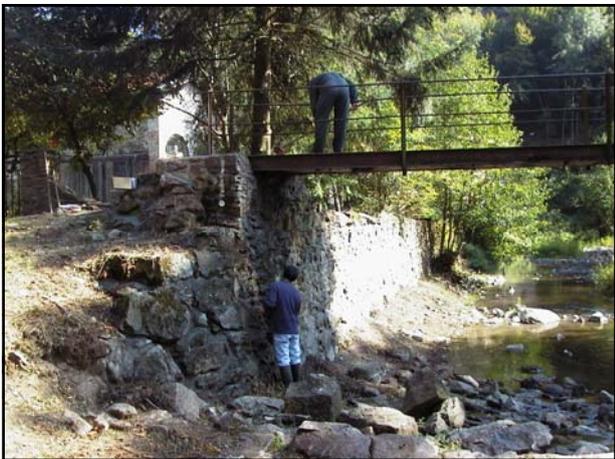


Tableau comparatif des modes de gestion

	les -	les +
Sans Equipe	Qualité de finition	Souplesse dans l'enchaînement de la préparation des chantiers
	Coût des chantiers	Pas de gestion du personnel
	Qualification des entreprises	
	Réactivité	
	Intéressement pour les petits travaux	
	Suivi des chantiers	
	Délais administratifs liés à la passation de marché	
	Rédaction des pièces du marché	
	Réactivité (suivant relationnel entre structures)	Réactivité (suivant relationnel entre structures)
	Suivi des chantiers	Suivi des chantiers
Equipe d'insertion extérieure	Durée des contrats (turn-over)	Qualification des équipes si formées
	Nécessité de formation en interne pour qualification (investissement temps)	Coût des chantiers
	Qualification pour chantiers diversifiés et/ou innovants	Connaissance de la qualification des équipes (suivant relationnel entre structures)
	Connaissance de la qualification des équipes (suivant relationnel entre structures)	Qualité de finition
		Aide à l'insertion
		Pas de gestion du personnel
		Souplesse dans l'enchaînement de la préparation des chantiers

Tableau comparatif des modes de gestion

	les -	les +
Equipe insertion en régie	Nécessité de travaux prêts en permanence	Coût des chantiers
	Gestion de personnel en insertion (accompagnement social, entretien de la dynamique...)	Gestion de personnel en insertion (gratifiant)
	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (barrière)	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (appropriation)
	Nécessité de formation en interne pour qualification (investissement temps)	Qualification des équipes
	Usure dans le temps du chef d'équipe	Adaptabilité de l'équipe à la diversité des chantiers
	Durée des contrats (turn-over)	Aide à l'insertion
		Qualité de finition
		Réactivité
		Suivi des chantiers
		Connaissance de la qualification des équipes
Equipe insertion et titulaire en régie	Nécessité de travaux prêts en permanence	Coût des chantiers (bien qu'un peu plus élevé)
	Gestion de personnel en insertion (accompagnement social...)	Gestion de personnel en insertion (gratifiant / entretien par tandem avec les titulaires)
	Volonté d'un investissement supplémentaire (pérennisation partielle) au sein de la collectivité (barrière)	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (appropriation et pérennisation de la politique)
	Nécessité de formation en interne pour qualification (investissement temps) bien que moins consommatrice	Qualification pérenne des équipes (titulaires)
	Durée des contrats (turn-over)	Adaptabilité de l'équipe à la diversité des chantiers
	Risque d'espoir de titularisation sans connaissance des potentialités de la structure	Aide à l'insertion
		Qualité de finition
		Réactivité
		Suivi des chantiers
		Usure relative dans le temps du chef d'équipe
	Connaissance de la qualification des équipes	

Tableau comparatif des modes de gestion

	les -	les +
Equipe titulaire en régie	Nécessité de travaux prêts en permanence	Coût des chantiers (bien qu'un peu plus élevé)
	Volonté d'un investissement supplémentaire (pérennisation) au sein de la collectivité (barrière)	Volonté d'un investissement au sein de la collectivité (appropriation et pérennisation de la politique)
	Gestion du personnel	Qualification pérenne des équipes (titulaires)
	Maintien de la motivation dans le temps	Adaptabilité de l'équipe à la diversité des chantiers
		Qualité de finition
		Réactivité
		Connaissance du milieu d'intervention
		Suivi des chantiers et du milieu d'intervention
		Connaissance de la qualification des équipes
		Connaissance et information des usagers et des riverains
		Connaissance globale du programme de gestion et des objectifs
		Information sur l'ensemble des autres démarches en cours (ouvrages hydrauliques, autres plan de gestion,...)